



Compte rendu du CDAS du 28 novembre 2022

Le CDAS s'est tenu sous la présidence de Madame Isabelle Ortiz, directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources. Le secrétariat adjoint est assuré par la CGT.

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence a été observée en hommage à notre collègue Ludovic.

Les organisations syndicales ont lu leur déclaration liminaire et Mme Ortiz a répondu à certaines interrogations des syndicats.

Concernant les revendications autour du pouvoir d'achat, elle a précisé que cette problématique ne relevait pas du local, tout en réaffirmant son attachement à l'Action Sociale dans un contexte économique particulièrement difficile.

S'agissant de la réforme de l'Action Sociale, elle y apporte son soutien, en espérant que cette nouvelle organisation permettra une mutualisation des moyens.

1 – Approbation du procès-verbal du CDAS du 21 Juin 2022

Le procès-verbal du 21 Juin 2022 ayant été transmis tardivement aux organisations syndicales, son **approbation a été reportée au prochain CDAS**.

2 – Point étape sur la réforme du réseau de l'action sociale

M. Diallo, délégué régional à l'Action Sociale récemment nommé, est venu se présenter et expliquer la méthodologie retenue pour la construction d'une réforme de l'Action Sociale.

Il a insisté sur l'importante concertation réalisée par ses soins avec les délégations et les services associés (médecine de prévention, assistantes sociales), afin de recueillir l'ensemble des problématiques avant de construire le projet. Il a également rencontré l'ensemble des Présidents de CDAS ainsi que leurs délégués et s'est rendu en séance dès que cela était possible.

La proposition de projet sera portée début décembre auprès du Secrétariat Général. Les idées forces sont les suivantes :

- Mutualisation des actions
- Harmonisation des pratiques
- Créer un collectif de travail pour éviter l'isolement des délégués

Cela reposera sur un réseau de personnes de proximité (5 délégués locaux) ainsi que sur 4 experts qui se formeront sur certains sujets phares (Restauration, Innovation, Logement, Communication).

Si les intentions sont bonnes, FO Finances 62 s'inquiète malgré tout des possibles conséquences de tels changements :

- **Aucune création d'emploi** n'est prévue, la réforme s'effectuant à effectif constant, **alors que les services locaux de l'Action Sociale sont exsangues** (pertes des assistants de délégation par exemple).

- **Quelles décisions pourront encore être prises en CDAS, et jusqu'à quand un budget local sera assuré ?**

Si M. Diallo nous a affirmé que les CAL seraient maintenus et que les mutualisations ne s'imposeraient pas aux CDAS qui resteront souverains, cela ne nous rassure qu'à très court terme...

3 – Point sur les Crédits d'Actions Locales 2022

Les crédits alloués pour le département étaient de 81 185 € (réserve de 6 % déduite), soit une baisse de 5 % par rapport à 2021. **Nous ne savons pas à ce jour si la réserve sera levée.**

La Déléguée à l'Action Sociale nous a présenté les derniers ajustements des CAL 2022 :

- Certains chèques cadeaux pour Noël n'ont pas été réclamés tandis que d'autres ont dû être commandés en raison de récentes naissances.

- Des papillottes ont été commandées pour compléter les colis à destination des agents malades.

- La journée pour les futurs retraités n'a pas eu le succès escompté.

- Des vacances de psychologues ont été ajoutées en urgence ce mois-ci suite au décès de notre collègue.

- Des chèques kdodrive supplémentaires ont été commandés, face au succès de cette prestation.

- Concernant les sorties, celle de Chantilly n'a pas eu le succès escompté.

A l'issue de ces ajustements, il reste un **solde d'environ 850€.**

Afin de ne pas perdre ces crédits, il a été convenu de les utiliser pour acheter une partie des récompenses du concours de dessin de l'an prochain.

4 – Les actions locales envisagées pour 2023

La Déléguée à l'Action Sociale nous a présenté le budget estimatif pour 2023, établi suite au dernier groupe de travail. Les Crédits d'Action Locale 2023 n'étant pas encore connus, elle a fait un calcul approximatif sur la base des CAL 2022 en y appliquant une réserve de 6 %.

Les prestations retenues sont les suivantes :

- **Pour l'arbre de Noël, c'est le cinéma** qui a été retenu.

En effet, dans un contexte de baisse constante du budget et d'augmentation des tarifs, il devient difficile d'organiser de grands spectacles. Par ailleurs, cela correspond à

une demande de nombreux agents car les sites seront multiples.

Les **goûters et chèques cadeau (25€)** sont maintenus.

- Le **concours de dessin** perdure sous la même forme, le thème restant à définir. Cela est vrai également pour les **colis à destination des agents malades**.

- Concernant la **journée d'information aux nouveaux retraités**, elle sera maintenue selon la **même formule** (conférences, repas, bowling).

Cependant, et afin de comprendre les raisons de la baisse d'attractivité de cette formule, **FO Finances 62** propose de recueillir en amont, par un questionnaire, les besoins et envies de nos collègues qui y seront conviés.

Vos représentants ont également fait remarquer qu'il serait important de remercier les agents qui partent en retraite, par une carte par exemple, après de longues années de bons et loyaux services. Après débat, la Présidente a dit qu'elle ferait remonter cette suggestion afin que cela soit réalisé par la Direction locale directement.

- Sont également maintenus : les **vacations psychologues**, les **consultations avocat** (qui seront ouverte aux retraités), et les **chèques kdodrive** (qui seront désormais dématérialisés).

- Enfin, **deux sorties seront proposées** :

* La **mer de Sable** (journée libre sans transport)

* Visite d'une **distillerie de Houille et des faiseurs de bateau, avec repas**.

Le montant des participations pour ces sorties sera à déterminer quand les éléments budgétaires définitifs seront connus.

Là encore, **FO Finances 62** regrette que, par faute de moyens et en raison de CAL de plus en plus contraints, nous ne puissions proposer plus de sorties aux agents qui en auraient bien besoin.

5 – Questions diverses

Vos représentants FO Finances 62 ont interpellé la Présidente et la Déléguée sur le problème de la restauration collective du CDFIP de Longuenesse.

Suite à l'incendie intervenu au mois de mai dernier, nous déplorons que les agents n'aient pas reçu d'indemnisation sous forme de tickets restaurant, la prestation ayant été interrompue au-delà d'un mois. Par ailleurs, la qualité et les conditions de restauration actuellement proposées (barquettes mirco-ondables) ne sont absolument pas satisfaisantes, pour un prix identique à l'ancien tarif. Et les travaux ne semblent pas toucher à leur fin.

La Présidente précise que les choix avaient été faits avec l'assurance que les travaux seraient de courte durée. Elle va interroger le BIL sur l'état d'avancement du chantier.

Nous ne manquerons pas de suivre le dossier !

Les délégués FO-Finances 62 :

Titulaires : Yannig BOURGAIN, Christine COLLIER-LEFRANC ,
Anne-Catherine EGUILLON

Suppléants : Valérie CADET , Fabienne OUSSELIN

Expertes : Sandrine BONET, Coralie VINCENT